

N° CG 2007/I-4e/05
Séance du 15 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

BUDGET PPRIMITIF 2007
GESTION DES AIDES A L'HABITAT PRIVE

Le Conseil Général,


- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-1 du C.G.C.T. relatif au budget supplémentaire du Département,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales,
- VU la convention de délégation de compétence conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat le 31 janvier 2006,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité du 20 novembre 2006, et l'avis des Commissions Réunies,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

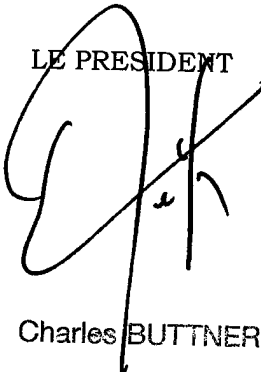
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) la convention pour la gestion des aides à l'Habitat privé,
- ❖ Approuve la proposition d'inscrire :
 - en recettes, une autorisation de programme sur le programme H024 d'un montant de 3.756.606,00 €, des crédits de paiement pour l'exercice 2007, à hauteur de 751.321,00 € sur le chapitre 13 nature 1311 fonction 72.

- en dépenses, une autorisation de programme sur le programme H024 d'un montant de 3.756.606,00 €, des crédits de paiement pour l'exercice 2007, à hauteur de 751.321,00 €, sur le chapitre 204 nature 2042 fonction 72.

- ❖ Approuve l'ensemble des dérogations au guide des aides départementales visées dans le rapport,
- ❖ Approuve la délégation donnée à la Commission Permanente pour l'attribution des aides sur fonds propres du Département.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 DEC. 2006
Publication 29 DEC. 2006.....
Pour le Préfet, le Conseil Général
délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

Adopté
.....Voix contre
.....Abstentions